



Obligations convertibles Quels risques pour les pharmaciens ?

Un débat organisé à l'initiative du Conseil régional de l'Ordre du Languedoc-Roussillon a mis en exergue les risques de souscrire à des obligations convertibles en actions, une pratique largement promue par les fonds d'investissement.

● Lors d'une rencontre-débat sur le thème « A qui appartiendra la pharmacie de demain ? » coorganisée avec le cabinet PVB Avocats, Interfimo et l'Auxiliaire Pharmaceutique, les professionnels de santé et ceux du financement ont échangé sur ce thème largement focalisé sur les obligations convertibles en actions (OCA).

« Ces montages présentent un risque sérieux pour l'indépendance des pharmaciens. Cette réunion a notamment pour but de vous prévenir des risques que comportent les OCA. » Président du conseil régional de l'Ordre des pharmaciens du Languedoc-Roussillon (à l'Est de l'Occitanie), Bruno Galan, qui exerce dans les Pyrénées-Orientales, n'apprécie guère l'arrivée de fonds d'investissement dans l'entourage des officines, alors que ceux-ci proposent désormais des financements complémentaires aux prêts bancaires, notamment pour l'acquisition d'une officine.

« Il faut que le pharmacien prenne conscience qu'il prend le risque de se retrouver pieds et poings liés et de ne plus être maître chez lui. De ne plus être décisionnaire de rien », pointe David Alapini, le président du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens du Nord-Pas-de-Calais.

Les officines cibles réalisent les plus gros chiffres d'affaires

Encore peu couru, le système de financement mis en exergue, et souvent à l'index lors de ce débat, aurait à ce jour été utilisé par moins de dix pharmacies en ex-Languedoc-Roussillon. « Ce qui est préoccupant, c'est que les officines cibles sont parmi celles qui réalisent les plus gros chiffres d'affaires. Ailleurs en France, des pharmacies réalisant plus de 3 millions d'euros de ventes sont parties à la casse car les titulaires n'arrivaient plus à faire face à leurs échéances », constate Bruno Galan. « Ceux qui pensent à ce genre de montage, où le pharmacien serait en position de céder ses parts à un non-pharmacien, ont forcément quelque chose derrière la tête », avance Jean-Pierre Wattel, conseiller en gestion des entreprises, sous-entendant que ces fonds d'investissement guettaient une déréglementation de la profession.

Un risque qui doit être pesé

Plus pondéré, M^e Renaud Miralles, du cabinet PVB, estime pour sa part que « les obligations peuvent présenter un intérêt. Cependant, le risque doit être pesé, d'autant que les taux sont plus élevés que pour un prêt classique ».

Selon les participants, la hausse de l'immobilier et des prix de cession trop élevés figurent parmi les causes possibles de l'arrivée de nouveaux acteurs de la finance dans le secteur des officines.

« Pendant longtemps, les pharmacies ont été uniquement cédées sur un pourcentage du chiffre d'affaires, quelle que soit la marge brute dégagée par l'officine. Cela peut amener l'acquéreur à surpayer. Les choses changent mais le mouvement est encore lent », analyse pour sa part Jérôme Capon, directeur du réseau Interfimo.

Dans la salle, de nombreux étudiants en pharmacie ont notamment demandé que ces notions bancaires et financières soient davantage abordées, et plus tôt, dans leur cursus. En alternative aux obligations émises par les fonds d'investissement, les intervenants présents ont soutenu l'idée qu'un fonds éthique, abondé par des pharmaciens en exercice et des pharmaciens retraités, pourrait s'imposer comme une solution souhaitable et plus vertueuse que le développement d'acteurs dont la seule ambition demeure financière. ● Guillaume Mollaret